

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE  
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance extraordinaire du 19 mars 2018

Séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte tenue le 19 mars 2018 à 20 h 00

**ORDRE DU JOUR**

L'avis de convocation, l'avis de convocation fut signifié à tous les membres du Conseil tel que requis par les dispositions du code municipal, en y présentant l'ordre du jour suivant :

1. Présences
2. Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante de type 4 saisons pour un camion 10 roues
3. Octroi du contrat pour la fourniture et la livraison des bacs à ordures roulants avec puce RFID
4. Résolution de fin d'emploi de M. Michel Desrochers – Opérateur-chauffeur
5. Présentation et avis de motion d'un règlement d'emprunt au montant de 35 860 \$ pourvoyant aux frais de refinancement des règlements 578-2012, 563-A-2013, 563-2011, 581-2013, 574-2012 et 568-2011
6. Période de questions
7. Levée de la séance

La séance débute à 20 h 06.

**1. PRÉSENCES**

Son honneur monsieur le maire Michel Jasmin préside la session à laquelle assistent mesdames les conseillères Roxane Simpson et Odette Lavallée et messieurs les conseillers Keven Bouchard, François Dodon, et Jacques D. Granier.

Est absent : M. le conseiller, Denis Mantha.

Est aussi présent : Monsieur Luis Jorge Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance.

**2. OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE BENNE BASCULANTE DE TYPE 4 SAISONS POUR UN CAMION 10 ROUES**

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante de type 4 saisons pour un camion 10 roues pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 9 mars 2018 à 10 h 00;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) fournisseurs ont déposé une soumission soit :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT INCLUANT LES TAXES APPLICABLES
Les Équipements Twin inc.	44 840.25 \$
Les machineries St-Jovite	42 764.72 \$ \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Services techniques;

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER FRANÇOIS DODON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE le contrat d'achat pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante de type 4 saisons pour un camion 10 roues soit et est accordé à **Les machineries St-Jovite**, qui est le plus bas soumissionnaire conforme et la plus avantageuse pour la municipalité, pour un montant de 42 764.72 \$, incluant les taxes applicables et lui adjuge le contrat, le tout conditionnel à l'approbation ministérielle du règlement d'emprunt # 645-2018 à être approuvé par le MAMOT.

2018-03-19-091

**3. OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES BACS À ORDURES ROULANTS AVEC PUCE RFID**

CONSIDÉRANT QUE des soumissions publiques ont été demandées sur le site SEAO pour la fourniture et la livraison des bacs à ordures roulants avec puce RFID;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 mars à 10 h 00;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été déposée :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT INCLUANT LES TAXES APPLICABLES
IPL INC.	340 739.91 \$

CONSIDÉRANT QUE bien qu'une seule soumission ait été déposée, les prix soumis sont inférieurs aux évaluations budgétaires et respectent par conséquent notre budget;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ODETTE LAVALLÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE le contrat d'achat pour la fourniture et la livraison des bacs à ordures roulants avec puce RFID, soit et est accordé à IPL INC., qui est l'unique soumissionnaire, donc la plus basse, conforme et avantageuse pour la municipalité, pour un montant de 340 739.91 \$, incluant les taxes applicables et lui adjuge le contrat, le tout conditionnel à l'approbation ministérielle du règlement d'emprunt # 639-2018 à être approuvé par le MAMOT.

2018-03-19-092

**4. RÉSOLUTION DE FIN D'EMPLOI DE M. MICHEL DESROCHERS – OPÉRATEUR-CHAUFFEUR**

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Desrochers a remis sa démission pour quitter à la retraite, le 8 mars 2018, après 44 ans de loyaux services au sein de la Municipalité de Saint-Calixte;

CONSIDÉRANT QUE M. Desrochers a été un employé exemplaire tout au long de ses années de service;

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE la Municipalité de Saint-Calixte accepte la démission et incidemment le départ à la retraite de M. Michel Desrochers mettant ainsi fin à son emploi comme opérateur-chauffeur, et ce, à compter du 9 mars 2018 et le remercie très chaleureusement pour les excellents services rendus à notre population tout au long de ses années de travail au sein de notre service des travaux publics.

QUE toutes les indemnités pour compenser les congés de maladie et de vacances lui ont été entièrement payées et qu'il a également remboursé, selon sa reconnaissance de dette, la somme versée à l'employé dans le processus de transition de la paie hebdomadaire à la paie aux (2) semaines.

**5. PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 35 860 \$ POURVOYANT AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 578-2012, 563-A-2013, 563-2011, 581-2013, 574-2012 ET 568-2011**

Monsieur le maire présente le projet de règlement d'emprunt pourvoyant aux frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 578-2012, 563-A-2013, 563-2011, 581-2013, 574-2012 et 568-2011.

- Dépenses de 35 860 \$

	<b>Solde non amortit des règlements</b>	<b>Frais de financement</b>
578-2012	137 100 \$	2 742 \$
563-A-2013	100 700 \$	2 014 \$
563-2011	388 600 \$	7 772 \$
581-2013	160 800 \$	3 216 \$
574-2012	867 700 \$	17 354 \$
568-2011	138 100 \$	2 762 \$
<b>Total de refinancement</b>	<b>1 793 000 \$</b>	<b>35 860 \$</b>

AM-2018-03-19-08

**AVIS DE MOTION**

Mme la conseillère Roxane Simpson, donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure il sera présenté un règlement d'emprunt au montant de 35 860 \$ pourvoyant aux frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 578-2012, 563-A-2013, 563-2011, 581-2013, 574-2012 et 568-2011.

Je demande également dispense de lecture, et ce, conformément à la loi.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une seule question fut posée.

2018-03-19-093

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER FRANÇOIS DODON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que la séance soit levée à 20h16.

---

MICHEL JASMIN, MAIRE

---

LUIS JORGE BÉRUBÉ,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».